

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Approbation de l'avenant n° 1 de clôture à la convention pluriannuelle du Projet de Rénovation Urbaine de "La Maille II" à Miramas.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant national n°1 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine de « La Maille II » à Miramas, représentant une participation départementale globale inchangée, restant fixée à 4 779 938 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant, dont le projet est annexé au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité
M. VÉRANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée